

Date de dépôt : 2 juin 2022

Rapport

de la commission d'aménagement du canton chargée d'étudier la proposition de motion de MM. Guy Mettan, Patrick Dimier pour une Cité des musiques au sud de la place des Nations

Rapport de majorité de M. Rémy Pagani (page 1)

Rapport de minorité de M. Guy Mettan (page 17)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Rémy Pagani

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission d'aménagement s'est réunie à trois reprises pour traiter cette proposition de motion en trois séances, à savoir le 22 septembre 2021 ainsi que le 30 mars et le 27 avril 2022.

La présente motion qui fait l'objet du présent rapport a la teneur suivante :

Proposition de motion

pour une Cité des musiques au sud de la place des Nations

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :*

- que le Grand Conseil a voté la R 968 demandant la poursuite du projet de Cité de la musique ;*
- que cette résolution demande des adaptations et notamment une ouverture du projet en direction de tous les genres musicaux et non seulement de la musique classique ;*

- *qu'il serait également souhaitable d'élargir le projet aux musiques du monde et aux répertoires internationaux, puisque ce projet s'inscrit au cœur de la Genève internationale ;*
- *que le vote de la Ville de Genève, même indicatif, résulte d'une consultation communale dûment prévue par la loi et la constitution ;*
- *que le non-respect de ce vote, même s'il est possible légalement, constituerait dans les faits un regrettable déni de démocratie ;*
- *qu'il existe une possibilité de construire une Cité des musiques dans le périmètre des Nations sans détruire le patrimoine naturel et architectural des Feuillantines ;*
- *que l'Opéra des Nations a montré qu'il était possible d'attirer le public dans ce périmètre en utilisant une parcelle quasi vierge (terrain Rockefeller) ;*
- *que le legs Rockefeller tolère une construction pour autant qu'elle soit sans but lucratif et approuvée par ses bénéficiaires, soit l'ONU et l'Université de Genève,*

invite le Conseil d'Etat

- *à étudier le transfert du projet de Cité des musiques sur le flanc sud de la place des Nations ;*
- *à étudier, en compensation, la transformation des terrains et de la maison des Feuillantines en parc public et en lieu d'accueil et d'échanges, en concertation avec tous les acteurs concernés et notamment la Ville de Genève.*

EXPOSÉ DES MOTIFS

*Mesdames et
Messieurs les députés,*

Faut-il jeter par-dessus bord le projet de Cité de la musique ? Faut-il au contraire le maintenir coûte que coûte en s'asseyant sur le refus populaire exprimé à 50,8% des voix lors de la votation du 13 juin dernier ? Ni l'un ni l'autre, car il existe des alternatives possibles. Et dont l'une est peut-être même meilleure que l'originale.

La question politique d'abord. Avant la votation, les initiateurs et leur comité de soutien n'ont cessé de proclamer, à juste titre, que ce projet était

nécessaire pour Genève, et notamment pour la Haute école de musique dont les locaux actuels sont éparpillés partout dans la ville. Si cette assertion est vraie, alors le projet doit être poursuivi. Le besoin reste et il faut lui trouver une réponse satisfaisante.

Après la votation, certains ont plaidé pour son maintien tel quel et pour passer outre le vote populaire, les citoyens de la Ville n'ayant donné qu'un avis consultatif non contraignant. C'est constitutionnellement exact, mais ce serait politiquement désastreux. Faire comme si de rien n'était serait un déni de démocratie regrettable, et perçu comme tel par la population. Une majorité de 50,8% reste une majorité, sinon plus aucun vote démocratique ne se justifie. Si le camp du oui l'avait emporté avec la même faible marge, aurait-il accepté que la minorité remette en question le vote sous prétexte qu'il n'avait été perdu que de très peu et qu'il aurait fallu faire voter l'ensemble du canton ? Aurait-il renoncé à son projet ? Non, il aurait dit qu'une majorité est une majorité, même ténue.

Il importe donc de poursuivre le projet, en raison de son intérêt, mais aussi en tenant compte du préavis populaire. Ce qui conduit par conséquent à le modifier, au moins en partie, afin de lui donner le surcroît de légitimité qui lui a manqué.

Car il existe au moins une alternative possible, réalisable dans un laps de temps assez bref étant donné les travaux déjà effectués. La première étape consiste à mieux définir les besoins aussi bien en termes de musique que d'espaces verts. N'oublions pas que, si le projet a échoué, c'est à cause d'une coalition des oppositions provenant des milieux musicaux extérieurs au classique mais aussi des associations de protection de l'environnement (arbres et verdure) et du patrimoine (destruction de la maison des Feuillantines).

Premier constat : il y a des besoins en termes de musique mais aussi d'espaces verts. On peut le déplorer mais c'est ainsi et le projet rénové doit en tenir compte.

Sur le plan musical, le projet avait pour défaut de se cantonner à la seule musique classique et de le faire sans lien avec la Genève internationale, ce qui était un paradoxe, puisqu'il s'inscrivait sur une parcelle de l'ONU ! On pourrait donc élargir le concept en réinterprétant l'idée de Philharmonie des Nations lancée à l'époque par Yehudi Menuhin et Leonard Bernstein. Il existe déjà un Orchestre des Nations. Pourquoi ne pas l'intégrer à l'OSR pour en faire une vraie philharmonie, en concertation avec les traditions classiques mondiales et non plus seulement locales ? Et, dans les laboratoires et lieux d'échanges prévus, pourquoi ne pas élargir la palette

aux autres formes de musique, et cela aussi bien sur le plan local qu'international ?

Comme l'a fait remarquer une opposante au projet, Béatrice Graf, « ce qui manque, ce sont d'abord les moyens financiers pour les musiques actuelles de création (jazz, rock, rap, salsa, électronique, chanson française, improvisation, performances, musiques du monde, pop) qui représentent 85% des musiques écoutées et jouées et ne reçoivent que 6% d'argent public du domaine musique. Des dizaines d'institutions, associations, organisateurs, salles de concert, acteurs de la musique et culture vivante demandent depuis trente ans un rééquilibrage des dotations publiques qui ne vient jamais. » Cette demande doit être entendue.

On se plaint des fonctionnements en silos mais on ne fait rien pour les abattre ! Qu'est-ce qui, au sein d'un tel projet, empêcherait de faire travailler aussi bien les musiciens locaux qu'internationaux et la musique classique avec les autres formes de musique ?

Voilà pourtant une idée qui permettrait de restaurer l'esprit de Genève, inclusif et multilatéral, que l'on vante tant par ailleurs.

Quant à la préservation de l'environnement, la solution est simple puisqu'il suffirait de déplacer le projet du nord au sud de la place des Nations, sur l'emplacement de la boucle des trams TPG, appelée à disparaître dans un avenir proche, et sur le terrain Rockefeller occupé précédemment par l'Opéra des Nations. Rien ne s'y oppose, puisque le legs Rockefeller permet de construire à condition que ce soit par un organisme sans but lucratif et sur validation de l'ayant droit, à savoir l'ONU et l'Université de Genève. Ce transfert permettrait de préserver l'espace Rigot et, surtout, de transformer le parc et la maison des Feuillantines en parc public et en lieu d'accueil ou de travail pour les étudiants de la HEM sans toucher à un seul de ses arbres ni à son patrimoine bâti !

Si l'on regarde les choses plus en détail, on constate en effet que le périmètre du plan localisé de quartier sur lequel portait le vote est constitué de quatre parcelles : trois appartenant au canton de Genève et une appartenant à l'ONU. L'ONU n'était pas vendeuse, mais comme elle a de la peine à se payer sa rénovation du Palais des Nations, elle a accepté de louer au canton, via un droit de superficie d'une durée de 90 ans, la partie du terrain qui lui appartient moyennant une rente unique de 25,6 millions de francs. Le canton a signé en 2014 une convention avec la Fondation de la Cité de la musique dans laquelle il offrait la jouissance des parcelles concernées par le PLQ à la Fondation, qui s'engageait à payer les 25,6 millions à l'ONU.

Il suffirait dès lors d'associer au niveau du projet la Ville de Genève, qui a déjà manifesté son intérêt, pour qu'elle reprenne le terrain à la Fondation de la Cité de la musique, laquelle pourrait les affecter au nouveau projet. Et du coup, la Ville gagnerait un nouveau parc public de trois hectares. Par ailleurs, le concept élargi pourrait également intégrer le projet de Portail des Nations qu'Ivan Pictet cherche à développer depuis des années au même endroit pour faire le lien entre la Genève locale et la Genève internationale, et devisé à une vingtaine de millions.

A nouveau, il s'agirait d'être inclusif et multilatéral, en mettant ensemble la Ville, le canton, la Fondation Wilsdorf et le secteur privé, la musique classique et les autres musiques ainsi que les musiciens amateurs et professionnels, locaux et internationaux. Pour les étudiants de la HEM, cette ouverture serait elle aussi inestimable. Enfin, cette approche permettrait également de trouver d'autres sponsors et fondations (fondations Aga Khan, Agnelli, laquelle vient de faire un don conséquent au CERN récemment, etc.) tant pour la construction que pour l'exploitation, ces derniers ayant renoncé à investir dans une structure purement locale, aussi bien dotée soit-elle. Une telle ouverture permettrait en effet de trouver des ressources extérieures pour financer le budget d'exploitation de la future Cité, estimée à 13 millions de francs, et qui, s'il restait limité au classique, déséquilibrerait encore davantage le budget de la culture en faveur de la musique classique.

Le dossier est complexe, mais la solution existe si on se donne la peine de la réexaminer sans œillères. Les besoins, les idées, l'espace, le financement existent, il suffit maintenant de faire un ultime effort de volonté, d'imagination et de concertation pour le mener à bien.

Aussi, Mesdames et Messieurs les députés, nous vous prions de faire bon accueil à notre proposition.

Audition de l'auteur

Auditionné par la commission d'aménagement, l'auteur de la présente motion complète l'exposé des motifs de la manière suivante.

Il explique que cette motion fait suite à l'échec de la votation sur la Cité de la musique, prévue sur le côté nord de la place des Nations. Connaissant bien le dossier et l'un des responsables du projet, il a fait cette motion pour proposer un plan B : situer le projet du côté sud, sur la parcelle Rockefeller. Le legs Rockefeller permet tout à fait de construire sur cette parcelle, puisque c'est là que l'Opéra des Nations a été placé. Elle est constructible à la condition que ce ne soit pas à but lucratif, ce qui n'est pas le cas de ce projet, qui est une construction d'intérêt public. Il faut l'accord des deux

copropriétaires, à savoir l'université et l'ONU ; comme ils étaient déjà d'accord pour le côté nord, il ne voit pas pourquoi ils ne le seraient plus pour le côté sud. Il est donc possible de réaliser quelque chose, même sans rien changer au projet de Cité de la musique tel qu'il a été conçu, cette fois sans avoir besoin d'abattre des arbres, à l'exception d'une demi-douzaine de pins. C'est un chiffre bien moins élevé que pour le projet qui a été refusé. La fondation Wilsdorf ne désire pas se prononcer là-dessus, mais, dans l'accord entre la fondation Wilsdorf et la fondation pour la Cité de la musique, il n'y a pas d'obligation de construire la Cité de la musique à cet endroit précis. La seule obligation est qu'il faut que le projet ait un côté éducatif. D'autre part, il pense personnellement que la fondation Wilsdorf ne va pas forcer pour refaire le même projet au même endroit, sachant que la moitié de la population de la Ville de Genève a refusé ce projet. La fondation veut réaliser quelque chose pour Genève. A partir de cela, si un autre projet reprend les mêmes caractéristiques sur une base légèrement différente, il pense que la fondation sera très satisfaite.

Selon l'auteur, il y a aussi la possibilité de réaliser ce projet sur une autre parcelle, la parcelle Steiner dans le jardin des Nations. Cette parcelle fait 4 hectares et serait tout à fait adéquate pour accueillir ce projet de Cité des musiques – nom choisi pour marquer qu'il inclut tous les types de musique. Il ajoute que la Ville de Genève a fait savoir qu'elle souhaitait transformer les Feuillantines en parc public. Que le projet de Cité des musiques se fasse sur la parcelle Rockefeller ou sur la parcelle Steiner, cela a du sens d'avoir un parc public aux Feuillantines en préservant le patrimoine bâti et naturel. Il y a donc une conjonction d'avis dans le même sens. Il croit moins à la possibilité de faire ce projet au PAV, car cela nécessiterait trop de modifications. Ici, ce sont deux terrains vierges, disponibles, qui ne demandent pas beaucoup d'années pour être réalisés.

Un terrain de substitution

Un député PDC interpelle l'auteur et relève que l'exposé des motifs dit que la donation Rockefeller n'est pas un obstacle, car elle permet l'édification de constructions pour autant que l'ONU et l'université soient d'accord. Cependant, les termes de la donation sont très stricts : l'autorisation de l'ONU est nécessaire, mais, concernant l'université, il faut non seulement son autorisation, mais aussi que le projet soit en lien avec l'université.

L'auteur répond que cela ne devrait pas poser problème, car la Haute école de musique s'y trouverait : c'est une activité d'enseignement supérieur. Si le collège Sismondi a été possible, une haute école le sera encore plus, car elle correspond davantage aux activités de l'université.

Un député PLR rappelle que le projet de Cité de la musique a fait l'objet de nombreuses analyses en amont. Finalement, la Ville a émis un préavis consultatif négatif. Pour lui, il faut aborder ce projet avec beaucoup de sérieux. Le projet initial nécessitait d'abattre 130 arbres, contre 200 replantés. Aujourd'hui, il n'y a aucune assurance que le projet évoqué dans la motion se réalise, que l'ONU et l'université le permettent, que le mécène soit disposé à le faire et que le bâtiment puisse être transféré ailleurs, alors qu'il a été pensé pour un périmètre donné dans le cadre d'un concours d'architecture international. Il approuve le nom de « Cité des musiques ». Cependant, il pense qu'il n'y a aucune garantie de faisabilité pour ce projet.

L'auteur lui répond que le projet initial est mort, car si on voulait le ressusciter tel quel, sans passer par la consultation populaire, cela augmenterait encore les oppositions. Le mécène ne veut pas faire de politique, mais il serait problématique pour lui d'être dans un projet s'opposant à un vote populaire. En revanche, il est convaincu que le mécène ne se retirera pas si un autre projet reprend en grande partie le projet initial. Sans la problématique des arbres, que les Genevois ont vraiment à cœur, sans la problématique de la préservation du patrimoine bâti, et en incluant tous types de musique, l'essentiel des oppositions disparaît, et cela est tout à fait gagnable, sur le plan du projet comme sur le plan politique. Ce sont les mêmes acteurs que pour le projet initial, avec en plus l'université, qui est liée à l'Etat. Si la Ville veut transformer la parcelle des Feuillantines en parc, elle devra racheter la parcelle, ce qui fait des revenus pour la future fondation. Il reconnaît qu'il anticipe beaucoup, mais il est optimiste.

Le même député PLR rappelle que le Grand Conseil a voté à grande majorité une résolution pour que le Conseil d'Etat passe outre le préavis consultatif négatif. Il pense par ailleurs que le Conseil d'Etat tiendra compte des objections qui ont été faites au projet. Ici, la motion propose de rouvrir la boîte de Pandore. Il s'interroge sur la temporalité. Il faut du temps pour construire en ville de Genève, mais il y a un impératif pédagogique pour la Haute école de musique. Il se demande si l'on n'est pas reparti pour quinze ans avec cette proposition de motion.

L'auteur ne le pense pas. Le projet initial a fait gagner beaucoup de temps. Si l'on voulait reprendre le bâtiment tel quel, cela serait possible, car il s'insère dans la parcelle. Cela peut se faire en deux ou trois ans. Il s'est opposé à la résolution, car il avait sa motion en tête. Il pense que réaliser le projet aux Feuillantines générera d'immenses tensions et qu'il y aura encore des oppositions.

Un député UDC demande si la première invite vise à transposer l'entier du projet, à la virgule près, sur l'autre parcelle.

L'auteur répond par l'affirmative.

Le député UDC se dit surpris, car l'Etat n'a de cesse de dire qu'on ne peut pas transposer tel quel un projet ailleurs que là où il a été pensé. Il lui semble par ailleurs qu'il faudrait reprendre la procédure à zéro. De plus, les opposants ont dit qu'ils ne voulaient pas de cette Cité de la musique là ; l'opposition vise ce projet-là, au niveau de l'endroit comme du bâtiment en lui-même. Il ne voit pas pourquoi transposer exactement le même bâtiment ailleurs. Il demande s'il a pris contact avec les opposants pour élaborer sa motion.

L'auteur répond qu'il a eu des contacts avec une partie des opposants. Ils étaient opposés à ce projet-là et non au principe d'une Cité de la musique, parce que le projet nécessitait de couper des arbres et de démolir la maison. S'il n'y a plus besoin d'abattre des arbres et de démolir la maison, une bonne partie des arguments va tomber. Ce qu'il entend par « transférer », c'est qu'il y a assez de place pour accueillir le cahier des charges, qui prévoyait une école et une salle de spectacle. Evidemment, il faudra faire des modifications, mais le cahier des charges peut être rempli avec cette parcelle.

Un parc

Un député socialiste relève que la parcelle des Feuillantines est déjà déclassée en zone de développement 3, alors que la parcelle au sud est en zone de verdure. C'est une compétence du Grand Conseil de modifier les zones, mais le propriétaire de la parcelle des Feuillantines, l'ONU, a des droits à bâtir sur cette parcelle. Si par hypothèse il est d'accord de vendre la parcelle, il la vendra au prix de la zone à bâtir. Il doute que la Ville achète au prix de la zone à bâtir pour en faire un parc. Si la motion était acceptée, il y aurait donc une construction au sud, et probablement une autre au nord. Il n'y aurait donc de parc ni en haut ni en bas. Il s'interroge sur l'admissibilité du projet sur la parcelle au sud, du point de vue de la zone de verdure selon la LaLAT, sans changer la zone, et sur ce qui serait possible dans la zone au nord.

L'auteur de la motion répond qu'il ne voit pas de problème du côté de l'ONU. Quant à la Ville, si elle veut faire un parc, elle doit acheter la parcelle et s'entendre avec l'ONU pour cela. Le prix de rachat est de 25 millions de francs. Si la Ville veut faire un parc, elle doit investir.

Le député socialiste pense qu'à ce titre, autant faire un parc sur la parcelle au sud déjà en zone de verdure, au prix de la zone de verdure.

L'auteur répond que la Ville a néanmoins l'intention de faire un parc aux Feuillantines.

Pertinence de la motion

Un député UDC demande s'il reste pertinent de conserver cette motion, étant donné que la fondation s'est totalement désengagée du projet et qu'il n'y a aujourd'hui plus de projet.

L'auteur de la motion rappelle que lorsqu'il l'a déposée, il avait des contacts avec la fondation, qui était alors intéressée à poursuivre ce projet. Entre-temps, pour un certain nombre de raisons, elle y a renoncé, ne voulant pas aller contre la volonté du peuple. A sa connaissance, elle resterait intéressée pour un projet qui serait justifié par des besoins réels, comme ceux de la Philharmonie, et par des besoins de formation, par exemple pour la HES Musique. Ces besoins restent donc identifiés et la fondation ne serait pas opposée à revenir si un tel projet était mis en place. Constatant cela, il proposerait de faire un amendement général invitant le Conseil d'Etat à tirer les leçons de l'échec du projet de la Cité de la musique. Il ne faut pas que ce soit un jugement ou faire le procès de quiconque, mais il faut pouvoir permettre à un nouveau projet d'émerger en évitant les difficultés qui ont conduit à l'échec de ce projet.

Le député socialiste estime que le projet est enterré. Il faut un nouveau projet, et pour cela il faut se baser sur les besoins ; or ce n'est pas à cette commission d'examiner les besoins, mais plutôt à celle de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport. Il faut refuser cette motion si elle n'est pas retirée, déposer un nouvel objet demandant au Conseil d'Etat d'étudier les besoins pour un nouveau projet.

Le député UDC estime qu'avant toute chose, il faudrait envoyer un courrier au Conseil d'Etat demandant s'il entend revenir à court ou moyen terme avec un projet de type HEM. Si tel est le cas, il faudrait refaire toutes les auditions, et ce ne serait pas le rôle de cette commission. Par ailleurs, la première difficulté de ce projet serait le financement. La fondation serait peut-être intéressée à revenir avec un financement, mais ce n'est plus garanti. La fondation subventionne des projets, mais ne subventionne pas tout non plus.

Le député PDC estime que les raisons de l'échec du projet initial ne doivent pas être examinées par la commission d'aménagement. En revanche, s'il existe des pistes réelles d'un projet et qui pourraient avoir des conséquences en termes d'aménagement, ils pourraient en effet entendre le Conseil d'Etat, mais ne pas se livrer à trop d'auditions et se lancer dans un travail qui lui paraît prématuré et inutile du point de vue de l'aménagement.

Le député PLR pense que, pour des raisons d'aménagement, cet emplacement ne pourra jamais accueillir une Cité des musiques. Ce texte

permet néanmoins d'entretenir la flamme, sachant que beaucoup ont été frustrés par cet échec et la conjonction d'arguments qui y ont mené. Il plaide en faveur d'un échange avec le conseiller d'Etat chargé de la culture. L'élément d'aménagement est pour beaucoup celui qui a condamné le projet initial. Il souhaite donc l'audition de M. Apothéloz. Selon ce député, c'est ce ministre qui doit porter ce projet et le défendre.

L'auteur trouve judicieux d'auditionner le Conseil d'Etat. Il rappelle que ce projet de motion n'examine pas que la parcelle sud de la place des Nations, mais aussi la parcelle Steiner. Il est favorable à l'audition du Conseil d'Etat et à ce qu'il leur transmette le rapport Brawand.

Audition M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat, DCS, et de M^{me} Teresa Skibinska, secrétaire générale adjointe, DCS

De prime abord, un député UDC explique au conseiller d'Etat M. Thierry Apothéloz qu'il considère que la fondation privée s'est désengagée du projet. Qu'en conséquence, la commission se demandait si le Conseil d'Etat lui-même avait un projet en cours, que ce soit sur les parcelles évoquées par la motion ou sur un autre lieu.

Un député PLR enchérit et donne quelques éléments de contexte allant dans ce sens. Cette commission traite de l'aménagement et se prononce sur des éléments infrastructurels ; cette motion propose un projet au sud de la place des Nations. Au-delà de ça, il lui paraissait pertinent de saisir l'occasion de la présence de M. Apothéloz pour faire un point de situation. En dépit des sensibilités qui peuvent s'exprimer, il y a un sentiment d'un très grand gâchis s'agissant de la non-réalisation de la Cité de la musique, élément d'attractivité répondant à des besoins notamment pédagogiques. La démocratie a toutefois parlé. La commission souhaite entendre le conseiller d'Etat pour savoir quelle est la direction donnée, ce qui permettrait potentiellement d'affiner le tir et de raviver la démocratie pour un projet qui a du sens comme celui-ci.

M. Apothéloz rappelle que ce projet émane de privés. Des structures se sont mobilisées pour proposer à Genève une salle philharmonique dans laquelle s'inscrivent des activités culturelles de formation et de production et médiation musicales avec l'OSR. Celui-ci est l'un des seuls orchestres de cette envergure en Europe qui n'a pas de lieu permanent. Il doit s'organiser avec des salles de répétition disparates. On engage de l'argent public pour le soutien à cet orchestre, qui est un bel orchestre avec une belle réputation, mais qui est empêché dans le développement de son activité musicale et pédagogique. La Haute école de musique (HEM) a un besoin important de

regrouper ses activités au sein d'un lieu. Elles sont aujourd'hui dispersées sur trop de lieux, avec des conditions d'études pas suffisamment positives. L'OSR et la HEM se sont donc rencontrés pour former un projet commun. Cela a été fait bien avant le choix des Feuillantines. Une dizaine de terrains ont été étudiés. Concernant un projet au PAV, ce n'était pas envisageable pour la HEM en raison de l'urgence des délais. Après l'étude de l'ensemble de ces terrains, on s'est arrêté sur celui des Feuillantines. Une partie seulement appartient au canton, le reste à l'ONU.

Quand il y a une cession de droit sur terrain appartenant à l'ONU, cela passe en assemblée générale de l'ONU, à New York. Cela a été accordé avec un droit de superficie payé en une seule fois. Un PLQ et une modification de zone ont été nécessaires, avec le résultat que l'on connaît. Le département a eu le souci de tout essayer pour qu'il se passe quand même quelque chose et rassembler les milieux intéressés autour d'un projet de Cité de la musique ; c'est le sens du rapport Brawand. Le milieu musical genevois a été particulièrement malmené pendant la crise sanitaire et n'a pas adhéré au projet. La situation aujourd'hui : la HEM est en train d'obtenir des réponses pour les locaux dont elle a besoin. L'analyse de l'échec du projet a montré que la population genevoise était au clair avec les demandes et besoins de la HEM, mais que le projet de l'OSR était plus flou. Lui-même a donc demandé à l'OSR une redéfinition de ses besoins et missions afin de construire un nouveau projet.

Actuellement, il n'y a pas de projet de Cité de la musique. La fondation de la Cité de la musique est en liquidation. Ni la HEM ni l'OSR ne sont engagés dans un tel projet. Ainsi, la M 2776 n'a pas de sens d'un point de vue culturel. Il n'y a pas un projet d'investir sur une Cité de la musique. L'étude en compensation de la transformation des terrains de la maison des Feuillantines ne fait pas sens au regard de ce qu'il vient d'évoquer. Il n'en demeure pas moins que les besoins en matière culturelle, musicale, sont présents. Ils sont de plusieurs ordres : offrir à l'OSR un lieu qui permette de développer ses activités musicales et pédagogiques ; répondre aux besoins du milieu culturel autour d'un pôle intéressant. L'un des éléments qui a beaucoup heurté le milieu musical à Genève est que les musiciennes et musiciens ont été très malmenés à titre individuel dans le cadre de la crise sanitaire. Ils se sont sentis négligés, avec d'un côté eux qui ont des difficultés, et de l'autre un bâtiment payé rubis sur l'ongle par une fondation privée. Ce décalage leur a été insupportable. Ce positionnement nécessite des réponses. Le département travaille là-dessus. Avec l'OSR, ils travaillent sur l'étude des besoins. Il a rencontré le représentant de la parcelle Steiner, au nord des Feuillantines – il est très ouvert, même si personne ne sait

précisément quel projet culturel pourrait y être réalisé. La démobilisation de la fondation privée a précipité la fin du projet, mais il entretient des contacts avec elle et il a de quoi penser que, s'il y a un projet qui fait sens pour Genève, la fondation serait intéressée à le recevoir.

Reprenant la parole, le député PLR observe qu'il y a là des besoins avérés. Aucun projet n'est aujourd'hui prévu. Il espère que chacun, y compris les représentants de partis qui se sont opposés au niveau municipal, en prendra acte. Il estime que c'est un immense gâchis. Des sommes immenses ont été mises sur la table dans le cadre de ce partenariat public-privé. Il souhaiterait entendre de la part du conseiller d'Etat ce qu'il peut rendre possible sur la base des constats. Il y a une réponse pédagogique qui doit être apportée. Il doit exister quelques bonnes volontés qui seraient heureuses de raviver la flamme. Les problèmes mis en avant par les opposants portaient sur le lieu, avec des préoccupations d'ordre écologique. Il y a une parcelle au sud des Nations, le PAV, le jardin des Nations ; il demande comment il arbitre concrètement entre ces différentes propositions.

M. Apothéloz répond qu'il a dit qu'il était déjà en train de faire en sorte que des réponses puissent être trouvées pour le domaine musical genevois. Les travaux reprennent à zéro. La HEM va développer ses projets sans le canton et va trouver des locaux. Son besoin urgent va être réglé. Il reste donc les besoins de l'OSR, qui ne sont pas apparus comme étant particulièrement évidents. Personnellement, il pense que l'OSR mérite un écrin et un développement de son activité musicale afin de rayonner au niveau international comme au niveau local. Cela prend forme dans la proposition qu'ils sont en train de formuler avec l'OSR. Il a demandé à l'OSR comment la musique classique se comportera dans 20 ans : tant les pratiques que la consommation de musique classique évoluent, surtout après le covid. Les réponses de l'OSR vont lui parvenir prochainement. Ce que la crise et le rapport Brawand ont confirmé, c'est que les musiciens indépendants ont aussi besoin de réponses. A titre d'exemple, le canton doit apporter des réponses aux musiciennes et musiciens, sous la forme de portages par exemple. Avoir un regard général sur la situation de la musique à Genève contribue à trouver l'adhésion à ce projet plutôt qu'une opposition.

Il ajoute que, si la première aventure a été portée quasiment uniquement par des privés, ce n'est plus le cas aujourd'hui, car c'est le département qui la souhaite maintenant. La fondation privée s'est retirée, mais est prête à revenir aussi, car elle entend proposer à Genève ce type d'activités, et les activités musicales y compris classiques ont un sens dans ce canton. L'avant-projet de loi sur la mise en œuvre de l'IN 167 donne lieu à un travail en parallèle entre la Ville de Genève, l'ACG et le Conseil d'Etat pour travailler sur la

répartition des institutions stratégiques pour arriver à faire en sorte qu'ils se mettent d'accord sur les grandes institutions. Se déterminer là-dessus va les aider à contribuer à nourrir ce projet.

L'auteur de la motion demande ce qu'il en est des autres musiques, qui ont également des besoins. Il demande si celles-ci sont compatibles avec la musique, en les réunissant dans un lieu faisant dialoguer les différents types de musique. Enfin, il demande ce qu'il en est concernant les lieux possibles.

M. Apothéloz répond que l'une des raisons de l'échec est d'avoir d'abord pensé au lieu avant de penser au programme. Il ne réfléchit donc pas au lieu avant d'avoir terminé le projet. Il y a des opportunités. La parcelle visée dans la motion doit être déclassée, ce qui relance toute une procédure. Concernant les autres musiques, ce qui est remonté en termes de besoins porte sur les locaux de répétition, pour tous types de musique. Concernant les locaux de production musicale, ce n'est pas le besoin le plus urgent, sauf pour l'OSR. Un des éléments souhaités est celui de la modularité de la salle. Avec les techniques modernes, il y a la capacité de faire une salle de belle qualité autant pour la musique classique que pour d'autres genres de musique. Les milieux de la musique leur disent qu'il n'y a pas forcément besoin de salle de production, mais de salles de répétition.

Une députée PLR observe, à la lecture du rapport Brawand, que la réflexion qui se fait maintenant aurait dû être initiée dès le début du projet initial de la Cité de la musique, centré sur un certain style de musique. Elle se dit surprise d'entendre dire que la crise sanitaire y est pour quelque chose dans le ressenti des artistes, car le rapport montre que ce sont des problèmes de fond qui datent de bien avant le covid. Elle se réjouit que ces discussions puissent aboutir à un projet qui convienne à tous. Elle demande s'il y a une possibilité d'envisager dans le futur de garder un endroit dans le PAV pour ce projet. Comme ce sera dans un certain nombre d'années, il y a le temps de penser au projet dans l'intervalle, tout en prévoyant un lieu, vu qu'ils sont rares à Genève.

M. Apothéloz indique qu'il y a une réflexion en cours sur le rôle de la culture au sein du PAV. Selon lui, le PAV nécessiterait un lieu culturel. Les projets culturels sont principalement portés par les communes, et celles-ci n'ont à ce jour pas formulé de proposition pour un centre culturel pour tel ou tel projet dans le PAV. La question qui se pose est celle de réserver un espace dans le PAV pour cela, quitte à le modifier par la suite. Le DT et le DCS discutent autour de cet enjeu. Lui-même souhaiterait qu'il y ait un équipement public culturel, communal ou cantonal, dans le PAV.

Discussion interne

Un député Vert observe que la motion n'a plus d'objet et qu'elle pourrait être retirée, mais il n'y aurait pas de trace des travaux de la commission. Ils pourraient donc ne pas entrer en matière et rédiger un rapport.

L'auteur du présent rapport de majorité estime que la commission devrait modifier la motion pour demander au Conseil d'Etat d'avoir une politique d'ensemble sur ces parcelles.

L'auteur de la motion observe qu'il faut de toute façon supprimer les deux invites. Il propose une nouvelle invite : « à étudier la possibilité de mettre en valeur un centre culturel et musical dans le périmètre du jardin des Nations ». Ainsi, il y aurait un rapport et une motion qui pourraient soutenir le Conseil d'Etat si le projet évoqué par M. Apothéloz devait se réaliser.

Un député socialiste estime que, au vu des propos du conseiller d'Etat, soit la commission ne vote pas l'entrée en matière sur la motion, soit l'auteur la retire. Si le texte est maintenu, le groupe socialiste ne votera pas l'entrée en matière.

Un député Vert est favorable au refus de la motion.

Vote

Le président met aux voix la M 2776 :

Oui :	3 (1 PLR, 1 MCG, 1 HP)
Non :	8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC)
Abstentions :	2 (1 PLR, 1 MCG)

La M 2776 est refusée.

Catégorie de débat préavisée : II (30 minutes)

Qui portera haut l'étendard de la musique

La discussion qui vient d'être exposée s'est révélée contradictoire à plus d'un titre. Ces contradictions ont traversé tous les bancs partisans de la commission et montrent à quel point les lignes de force dans ce dossier sont floues. Certain-e-s député-e-s demandent de revoir le projet en répondant aux besoins locaux, d'autres, et peut-être les mêmes, que l'on tienne compte du rayonnement international d'une telle infrastructure et de ses retombées pour Genève. Pourtant c'est, notamment, le fait qu'on n'ait pas tenu compte et pas associé tous les représentants locaux porteurs et connaisseurs des besoins musicaux locaux qui a fait défaut dans ce dossier. Et si on les avait associés auraient-ils soutenu le rayonnement international de Genève ? Pour cela il eut

fallu beaucoup d'intelligence, d'humilité et de pugnacité pour susciter l'engouement derrière un projet d'architecture et un lieu fédérateur !

La présente motion a eu le mérite de faire surgir ces contradictions et d'entamer un bilan politique sur cette infrastructure qui restera nécessaire sur la rive droite de notre lac. Le présent rapporteur n'a pu que se rallier à la majorité avec, pourtant, un arrière-goût d'inachevé. En effet, comment en rester là alors que la population du canton a dépassé les 500 000 personnes et que notre région draine une population de plus d'un million d'êtres humains ? L'art lyrique, la tragédie, la comédie et la danse ont vu leur infrastructure renouvelée. Ces écrans de niveau régional sont capables de traverser le siècle qui nous occupe en réfléchissant les pensées progressistes, universelles et humanistes dans l'action de la société qui se forgera au gré des événements politiques, économiques et sociaux. La musique restera le parent pauvre de notre cité. Toutefois, il ne faut pas oublier que l'Alhambra a elle aussi fait l'objet d'une rénovation qui portera toutes les musiques, de même que notre ancestrale Victoria Hall, il y a quelques années, principalement mais pas uniquement habitées par la musique classique.

Serait-ce à dire que le rideau de fin doit tomber en ce qui concerne l'implantation et le dédoublement du Victoria Hall sur la rive droite ? L'auteur du présent rapport de majorité ne le croit pas. Bien que rapporteur de majorité, il s'est rallié aux déclarations unanimes cette fois des députés et du conseiller d'Etat délégué soutenant la nécessaire poursuite de la réflexion. Dès lors, tombé à terre qui portera haut l'étendard de la musique ? Art musical qui risque de nous manquer cruellement lors d'événements tragiques qui jalonnent et laboureront malheureusement encore ce siècle et l'Europe si l'on en croit les récents événements.

Pour autant qu'on présuppose qu'on ait une âme, c'est la mort dans l'âme que l'auteur du présent rapport vous invite, Mesdames et messieurs les députés, à rejeter la proposition de motion et, cas échéant, vous laisse libre d'apprécier ou non un éventuel amendement général qui viendrait à être présenté en plénière du Grand Conseil.

Proposition de motion (2776-A)

pour une Cité des musiques au sud de la place des Nations

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le Grand Conseil a voté la R 968 demandant la poursuite du projet de Cité de la musique ;
- que cette résolution demande des adaptations et notamment une ouverture du projet en direction de tous les genres musicaux et non seulement de la musique classique ;
- qu’il serait également souhaitable d’élargir le projet aux musiques du monde et aux répertoires internationaux, puisque ce projet s’inscrit au cœur de la Genève internationale ;
- que le vote de la Ville de Genève, même indicatif, résulte d’une consultation communale dûment prévue par la loi et la constitution ;
- que le non-respect de ce vote, même s’il est possible légalement, constituerait dans les faits un regrettable déni de démocratie ;
- qu’il existe une possibilité de construire une Cité des musiques dans le périmètre des Nations sans détruire le patrimoine naturel et architectural des Feuillantines ;
- que l’Opéra des Nations a montré qu’il était possible d’attirer le public dans ce périmètre en utilisant une parcelle quasi vierge (terrain Rockefeller) ;
- que le legs Rockefeller tolère une construction pour autant qu’elle soit sans but lucratif et approuvée par ses bénéficiaires, soit l’ONU et l’Université de Genève,

invite le Conseil d’Etat

- à étudier le transfert du projet de Cité des musiques sur le flanc sud de la place des Nations ;
- à étudier, en compensation, la transformation des terrains et de la maison des Feuillantines en parc public et en lieu d’accueil et d’échanges, en concertation avec tous les acteurs concernés et notamment la Ville de Genève.

Date de dépôt : 2 juin 2022

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Guy Mettan

Mesdames et
Messieurs les députés,

Comme l'a très bien présenté le rapporteur de majorité, les auditions et les débats ont montré qu'il existait une piste sérieuse dans le périmètre des Nations pour y implanter une future Cité des musiques. Le projet de motion a été déposé après le refus populaire et à la suite d'un débat intense de notre Grand Conseil, dans le but de sauvegarder l'idée d'une Cité des musiques en tenant compte de l'immense travail effectué par les porteurs du projet de la Cité de la musique tout en tenant compte des réticences exprimées par le peuple de la Ville de Genève. Il n'y a donc pas de visées politiques, l'auteur n'ayant rien à gagner avec sa motion.

C'est pourquoi les partis qui ont soutenu le projet de la Cité de la musique devraient reconsidérer leur position quant à leur opposition à une Cité des musiques qui reprend l'idée, mais dans le respect de la volonté populaire. Il est difficile de comprendre pourquoi ces partis s'opposent au présent projet alors qu'ils le soutenaient hier...

Surtout que, une année après l'échec populaire, il s'avère qu'il n'est pas si facile de trouver un emplacement pour accueillir la future Cité des musiques. Les terrains de La Praille, évoqués lors des auditions, ont aussi leurs contraintes, tout comme la parcelle Rockefeller, apparemment, bien que cette option n'ait jamais été étudiée sérieusement.

Mais, entre-temps, une troisième solution est apparue, toujours dans le périmètre des Nations, soit la parcelle Steiner, sise au cœur du projet du jardin des Nations, en plein développement actuellement.

Cette parcelle offre tous les avantages d'emplacement, de surface et d'accès souhaités. Elle est d'ailleurs mentionnée dans l'exposé des motifs. Ses propriétaires, qui ont rencontré le Conseil d'Etat, seraient tout à fait disposés à la mettre à disposition de cette noble cause. Et comme elle est dépourvue d'arbres et de maison patrimoniale, elle s'avère non seulement constructible mais même idéale, dans la mesure où elle ne nécessiterait ni

abattage d'arbres ni démolition de maison de maître comme c'était le cas avec le projet des Feuillantines. Les oppositions, s'il devait y en avoir, seraient donc aisément surmontables.

Au vu de ces arguments et étant donné la nécessité de trouver un emplacement adéquat à la Cité des musiques tout en ménageant à la fois la volonté populaire et l'environnement naturel et patrimonial de notre canton, il serait donc opportun que notre Grand Conseil revoie sa position et adopte cette motion moyennant un amendement général, qui prévoirait la construction d'une Cité des musiques non plus au sud de la place des Nations mais au nord de celle-ci ou, si l'on veut rester plus large, « dans le cadre du jardin des Nations ».

Je me propose donc de déposer cet amendement lors de la session de notre Conseil qui traitera cet objet dans l'espoir qu'il sera possible de convaincre une majorité de députés soucieux de préserver à la fois notre culture et notre nature.